

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10556

Numéro SIREN : 632 013 843

Nom ou dénomination : GRANT THORNTON

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt 14281

GRANT THORNTON
Société par Actions Simplifiée
d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 euros
Siège social : 29 rue du Pont 92200 Neuilly sur Seine
632 013 843 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 8 MARS 2023**

[...]

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du cabinet Ledouble SAS, Commissaire aux comptes titulaire est arrivé à expiration, décide de ne pas renouveler et de nommer pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028 :

Le cabinet SEREC-AUDIT sis 70 bis rue Mademoiselle 75015 Paris

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de compléter les statuts sur la tenue dématérialisée des registres et comptes titres des associés et de modifier en conséquence les articles 9 et 11 des statuts comme suit :

« Article 9 – Forme des actions – Liste des associés – Répartition des actions

Les actions sont nominatives ; elles donnent lieu à une inscription sur les registres à un et comptes ouverts par la Société au nom des Passociés sur tout support durable ou sur un dispositif d'enregistrement électronique partagé dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

« Article 11 - Transmission des actions »

*I – La transmission des actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la Société que par virement de compte à compte. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements **tenu sur tout support durable ou sur un dispositif d'enregistrement électronique partagé** ~~coté et paraphé.~~*

[...] »

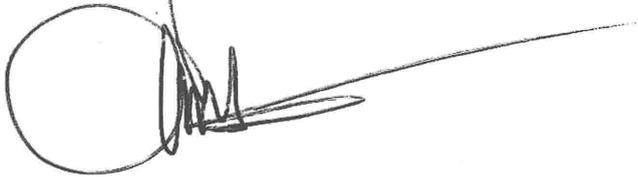
Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert Dambo

Représentant la société Grant Thornton & Associés, Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large circular loop followed by several vertical and horizontal strokes, extending to the right.